

**PROCES VERBAL 2è CONSEIL D'ECOLE  
SAVIGNY Année scolaire : 2018-2019  
Circonscription de L'ARBRESLE**

**2è CONSEIL D'ECOLE COMMUN AUX DEUX ECOLES**

Ecoles élémentaire/maternelle	Ecole élémentaire publique des Sources	Ecole maternelle publique du Petit Prince
Coordonnées : Adresse, N°de tel, adresse mail	Route d'Ancy 69210 Savigny <a href="mailto:ce.0691446x@ac-lyon.fr">ce.0691446x@ac-lyon.fr</a> 04.74.01.13.51	Route d'Ancy 69210 Savigny <a href="mailto:ce.0693296h@ac-lyon.fr">ce.0693296h@ac-lyon.fr</a> 04.74.01.48.73
Direction	M. LAGRANGE Didier	Mme GIMENEZ Isabelle

Date	<b>LUNDI 11 MARS 2019</b>
Ouverture de séance	18 h 30
Clôture de séance	20 h 45

**Présents**

NOM	FONCTION	Membre permanent (cocher)
M. Buisson	Maire	X
Mme Villette	Adjointe aux affaires scolaires	X
Mme Guyot	Enseignante – adjointe élémentaire	X
Mme Giraud	Enseignante – adjointe élémentaire	X
Mme Barbier	Enseignante – adjointe élémentaire	X
M. Lescure	Enseignant – remplaçant élémentaire	X
M. Lagrange	Enseignant – directeur élémentaire	X
Mme Gimenez	Enseignante – directrice maternelle (secrétaire)	X
M. Fargier	Enseignant – adjoint maternelle	X
Mme Diel	Enseignante PES maternelle	
Mme Lafaurie	Parent déléguée élémentaire	X
Mme Dufour	Parent déléguée élémentaire	
Mme De Camaret	Parent déléguée élémentaire	X
Mme Chauvin	Parent déléguée élémentaire	
Mme Auvert	Parent déléguée élémentaire	X
M. Ligot	Parent délégué maternelle	X
Mme David	Parent déléguée maternelle	X
M. Lenne	Dden	X

**Absents excusés**

Mme Potok	Ien	X
Mme Dargère-Bazan	Conseillère municipale	
Mme Deprele	Enseignante remplaçante élémentaire	
Mme Mycek	Enseignante – PES élémentaire	
Mme Tardy	Enseignante – adjointe élémentaire	X
Membre du Rased		X

**Pouvoirs membres de droit absents**


## Ordre Du Jour

- |   |   |
|---|---|
| 1. Présentation nouveau règlement départemental                       | <i>Pour information</i>                 |
| 2. Rentrée 2019 : préparation   | <i>Pour information</i>                 |
| 3. Portes ouvertes 2018-2019  | <i>Pour information et organisation</i> |
| 4. Projets : sorties scolaires, Interv. Théâtre vidéo, kermesse, etc. | <i>Pour consultation et accord</i>      |
| 5. Point sur demande de travaux et fonctionnement matériel            | <i>Pour information et demandes</i>     |
| 6. Point sur Budget et investissement pédagogiques                    | <i>Pour information et avis</i>         |
| 7. Questions diverses :   |   |
| a. Projet de loi « l'école de la confiance ».                         |   |

---

## Compte-rendu du conseil

### Préambule :

- M. Lagrange assure la présidence. Mme Gimenez assure la prise de notes.
- Les personnes présentes **approuvent à l'unanimité (0 contre, 0 abstention) les deux comptes-rendus des précédents conseils d'école (maternelle et élémentaire).**

### 1- Présentation nouveau règlement départemental.

Ce nouveau règlement a été publié en novembre 2018.

Il faut noter que le projet de loi « L'école de la confiance » initié par M. Blanquer, Ministre de l'Education Nationale, s'il est adopté et les décrets publiés au JO, modifiera le règlement départemental, notamment sur l'âge de scolarisation obligatoire.

M. Lagrange propose d'envoyer ce nouveau règlement par mail pour vérification car il serait trop long de le découvrir et le commenter en séance (18 pages). Ce règlement se trouve également gratuitement sur internet.

Il est possible que le règlement intérieur de l'école en soit modifié.

L'étude de la modification du règlement intérieur se fera à la rentrée 2019, en attendant de voir si la nouvelle loi devient applicable. De plus le règlement intérieur ne peut être modifié qu'au 1<sup>er</sup> conseil d'école.

M. Lagrange porte un point d'attention sur l'âge de la scolarisation obligatoire qui passerait à 3 ans au lieu de 6 ans. Il rappelle aussi que l'inscription des élèves est de la compétence du maire : le directeur d'école doit normalement admettre les enfants sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie.

En outre les écoles n'ont pas la compétence de vérifier les déclarations des parents pour les inscriptions à l'école (justificatifs de domicile par exemple).

M. Lagrange propose à M. Buisson un rendez-vous ultérieur pour parler de l'organisation à mettre en place.

M. Lagrange note que ce règlement donne encore d'avantage de responsabilités aux directeurs, seuls responsables pendant les heures scolaires. Il précise que si le maire est chargé de vérifier la scolarisation des enfants (que ce soit à l'école ou à domicile), le directeur est lui chargé de vérifier l'assiduité des élèves.

### 1- Rentrée 2019 : préparation.

Mme Gimenez prend la parole pour l'école maternelle du Petit Prince.

A la rentrée de septembre 2018, l'effectif en maternelle était de 54 élèves, dont 3 TPS ne comptant pas dans l'effectif officiel académique. Depuis, nous avons eu des arrivées et des départs qui se sont équilibrés, et nous avons toujours 54 élèves inscrits.

En juillet 2019, **17 élèves de GS quitteront l'école pour l'élémentaire.**

Pour la rentrée 2019, la prévision faite pour l'inspection académique, est de 16 GS, 18 MS, 12 PS et 3 TPS (nés en 2017). Après les Portes Ouvertes du 23 mars prochain, et au fil du temps, nous pourrions affiner l'effectif au mois de juin 2019. Sur cette base actuelle, cela ferait un effectif global de 49 élèves avec les TPS, 46 pour l'inspection académique (sans TPS). Néanmoins, à ce jour, nous dépasserions la

prévision d'un élève, soit 50 élèves. Donc nous pensons que l'effectif sera stable à la maternelle pour la rentrée prochaine.

M. Lagrange prend la parole et présente les prévisions d'effectif pour la rentrée 2019.

L'école élémentaire comptait à la rentrée 2018 un total de 105 élèves, qui était l'effectif minimum pour maintenir les 5 classes ouvertes.

M. Lagrange rappelle que si une classe est fermée, il faut atteindre un effectif de 109 élèves pour ouvrir à nouveau une classe.

Cette année il y a eu 3 départs d'élève (en novembre, décembre, et récemment), dont 2 d'enfants du voyage.

Un seul devrait revenir à la rentrée 2019.

Les prévisions pour la rentrée 2019 sont :

- 20 CP (dont 17 venant de GS)
- 16 CE1
- 20 CE2
- 18 CM1
- 24 CM2

Soit un effectif global prévisionnel de **98 élèves** : il manquerait donc **7 élèves** pour éviter la fermeture (fermeture à 104).

Il n'y a pas eu de nouvelles inscriptions cette année (en dehors des enfants venant de l'école maternelle).

La fermeture est déjà effective à l'Inspection. Elle pourrait être évitée s'il y a suffisamment d'inscriptions avant la rentrée, ce qui semble peu probable car il n'y a pas de nouveaux projets de constructions dans le village.

C'est Mme Barbier, la dernière nommée sur l'école, qui devra partir et participer au mouvement.

La répartition des niveaux dans les classes devrait être décidée en mai-juin. Les enseignants souhaiteraient favoriser des classes à un seul niveau pour les CP et les CM2, ce qui donnerait une répartition : CP ; CE1-CE2 ; CE2-CM1 ; CM2. Cette répartition sera confirmée plus tard.

A priori il n'y aura pas de changement des autres enseignants en place sauf si ceux-ci choisissent de participer au mouvement.

### **3- Portes ouvertes 2018/2019.**

Elles auront lieu cette année le **samedi 23 mars 2019 de 10 h à 12 h**. Toute aide sera la bienvenue, surtout des parents d'élèves pour accueillir et renseigner les visiteurs, côté maternelle.

Mme Lafaurie, en tant que Présidente APE, confirme qu'elle a une petite liste de parents qui sont volontaires pour aider dans les deux écoles. Si d'autres veulent se rajouter, pas de souci !

Mme Gimenez précise que les affiches sur fond jaune ont été remises à Mme Auvert chargée de s'occuper des panneaux d'affichage (après le Carnaval).

Mme Gimenez remercie l'ensemble des parents qui se mobilisent pour les Portes Ouvertes.

Il y aura un stand de l'APE dans chaque école.

La communication sur Savnet a été faite par Mme Gimenez.

Celle au Progrès et au Pays n'a pas encore été faite. La tâche est confiée à Mme Lafaurie.

Les envois par la Municipalité aux nouvelles familles (listes officielles des naissances) ont été réalisés cet après-midi avec le concours d'Agnès Leblanc, remplaçante à l'accueil de la Mairie, et de Mme Gimenez. La directrice fera des envois en direct pour les parents qui l'ont contacté à l'école. Elle fera des envois par mail pour ceux qui ont déjà un pied dans l'école via les frères et sœurs.

Les parents ayant des enfants à l'école seront prévenus par mail par les directeurs.

L'école prévoit d'acheter des brioches pour les visiteurs. La facture sera prise en charge par la municipalité. Nous l'en remercions.

Le café et les boissons seront offerts par les coopératives scolaires OCCE des deux écoles.

Habituellement une courte démonstration de la chorale est proposée pendant les portes ouvertes. Pour l'instant elle n'est pas prévue, Mme Guyot doit voir avec M. Pavon si cela est possible.

M. Lagrange demande à M. Buisson s'il est prévu de poser des plaques « liberté, égalité, fraternité » et des drapeaux français sur les façades de chacune des écoles le jour des portes ouvertes comme cela avait été évoqué de nombreuses fois. Cela permettrait d'attirer plus de monde. Il rappelle que leur installation est obligatoire légalement.

Ces plaques et drapeaux sont à commander par la mairie. M. Buisson se renseigne pour savoir si le matériel peut être commandé en temps et en heure pour les portes ouvertes.

#### **4- Projets : sorties scolaires, intervenantes théâtre et vidéo, kermesse, etc.**

##### Communs maternelle/élémentaire :

- **Spectacle de Noël pour les deux écoles** : La Compagnie « Commun Accord » a joué son spectacle « Le ptit cirk », le lundi 17 décembre 2018 à la salle du Trésoncle, un superbe spectacle apprécié tout autant par les élèves que par les enseignants.  
Nous remercions chaleureusement l'APE et la municipalité pour leurs participations financières.
- Les photos de classe seront prises le **vendredi 17 mai 2019**
- La kermesse aura lieu le **vendredi 5 juillet** après la fin des cours.

##### Lieu de la manifestation

Mme Lafaurie, qui est aussi présidente de l'APE, explique que des parents ont demandé si la kermesse pouvait se dérouler dans les locaux de l'école. C'était aussi une demande des professeurs.

L'APE sollicite l'aide de la municipalité pour la logistique : pour rendre cet évènement possible à l'école, il faut que les employés municipaux amènent le podium, des tables, des chaises et éventuellement des barnums à l'école, puis qu'ils les ramènent après la manifestation.

Cela induit également que les opérations d'installation (par les employés municipaux et les membres de l'APE) se fassent pendant le temps de classe, le vendredi après-midi avant la kermesse.

La kermesse se déroulant le dernier jour d'école de l'année, la mairie n'aurait pas de contrainte lourde pour la date de repli du matériel.

La salle du Trésoncle est dans tous les cas déjà réservée, et resterait une solution de secours en cas de mauvais temps.

L'APE demande donc à l'école et à la mairie :

- ✓ l'autorisation d'organiser la kermesse à l'école
- ✓ la possibilité d'avoir l'aide logistique de la mairie

Les professeurs semblent favorables au projet. M. Lagrange précise aussi que les enfants pourraient aider à l'installation.

##### Contenu de la manifestation

M. Lagrange propose de faire la remise des dictionnaires hors kermesse, plus intime et tranquille, et aussi pour réduire le temps d'intervention un peu long pour les spectateurs.

Les dictionnaires sont offerts par la municipalité, l'APE et l'OCCE.

M. Lagrange doit proposer une solution pour l'organisation de la remise des dictionnaires.

Mme Gimenez réfléchit à organiser le spectacle des maternelles un autre jour que la kermesse, surtout en raison de la date tardive du dernier jour de classe. Mme Lafaurie alerte sur le fait que les parents ne viendront peut-être pas à la kermesse si les enfants ne font pas de spectacle.

Les parents délégués envisagent la possibilité de déplacer la kermesse un samedi s'il n'y pas de spectacle ou de remise des dictionnaires.

Mme Gimenez ajoute que la kermesse et le spectacle auront lieu le même jour, mais que l'an prochain, l'APE devra se positionner sur une date plus judicieuse, vers la fin juin.

#### Projets en maternelle :

- Un projet est prévu cette année avec 2 intervenantes : Gaëlle Fiore, pour le théâtre, et Dorine Dufour, vidéaste.  
Les interventions durent 30 min par demi-classe, le jeudi matin, soit une mobilisation de plus de 2h à la maternelle (sans compter les temps de mise en place & rangement).  
Tous nos remerciements à l'A.P.E. pour ce financement exceptionnel.
- **Les Semaines de la Maternelle** se sont déroulées cette année du **28 janvier au 8 février 2019** ; les parents ont pu assister et/ou aider en classe sur des ateliers jeux pédagogiques ainsi que des séances de parcours gymniques en salle de motricité.
- Les cours de piscine ont débuté la semaine dernière. 14 séances seront effectuées au lieu des 15 normalement prévues à cause d'un jour férié. La première séance s'est bien déroulée.
- La fête des crêpes s'est très bien déroulée le 15 février 2019.
- Une fête de printemps est prévue le vendredi 12 avril 2019.
- La programmation du Cinéma de Sain Bel étant plus intéressante cette année scolaire, nos deux classes se sont inscrites à une **deuxième séance cinéma** : « **La chasse à l'ours** » qui se déroulera après les vacances d'avril, le **vendredi 3 mai 2019 à 9 h**.
- Le vendredi 24 mai 2019 de 16 h 45 à 19 h aura lieu l'exposition des travaux des élèves, ouverte aux familles et à leurs proches.
- Sortie de fin d'année : Parc des Oiseaux à Villars les Dombes le jeudi 6 juin toute la journée. Les TPS ne participant pas à cette sortie, ce seront donc 54 élèves, qui partiront accompagnés d'enseignants, d'atsems et de plusieurs parents.  
Au programme : visite à pied du parc animalier, pique-nique sur place, le spectacle des oiseaux en vol à admirer à 13 h 30, puis un atelier pour chaque classe à 14 h 15, donc retour vers le bus aux environs de 15 h 15 (passage aux toilettes avant de prendre le car)... Le parc étant éloigné, le retour est prévu pour 17 h à l'école.

Le coût du Parc des Oiseaux est estimé aux alentours de 658 €, frais de repas non compris.

Le coût du bus est de 410 euros pour un 63 places.

Ce qui fera un coût journée par élève à environ 20 euros.

Seule une participation pour les frais de pique-nique sera demandée aux parents.

Nous avons donc besoin que la Municipalité nous autorise à emmener les atsems jusqu'à 17 h : demande est faite à M. Buisson et Mme Villette, ici présents.

#### Projets en élémentaire :

- Les séances de piscine sont terminées pour les CE1 et les CM2.  
M. Lagrange doit faire remonter auprès de l'inspection quels sont les enfants qui n'ont pas validé le niveau requis.

Les CP et les CE2 viennent de commencer leur cycle piscine, respectivement les vendredis et mardis, qui durera 15 semaines (14 pour les CP du fait du pont de l'Ascension).

L'année prochaine, s'il y a des classes multi-niveaux incluant un niveau devant aller à la piscine (en cas de fermeture de classe), toute la classe devra aller à la piscine, même si certains élèves ont déjà effectué le nombre minimum de séances obligatoires.

- Les CM2 participent à l'USEP : une rencontre de badminton prévue prochainement (a priori le 04/04/19, la date est à vérifier)
- Les CM1 et CM2 ont visité le musée de la mine à St Pierre la Palud en octobre. Aucune participation n'a été demandée aux parents.
- La visite du Couvent de la Tourette a été annulée suite à l'interdiction des circuits en bus ce jour-là (jour de grève des lycéens et risque au niveau de la sécurité).
- Les CE2 et CM1 ont visité l'exposition sur le chanvre à la médiathèque, ainsi que sur la seconde guerre mondiale.
- Le Prix des Incorruptibles : il s'agit d'un prix littéraire jeunesse. 5 livres pour les CE1 et les CP, et 8 livres au CE2 et cycle 3 : les enfants lisent ce livrent en classe ou chez eux puis votent nationalement pour leur livre préféré.
- Rallye Maths :  
Cycle 2 : l'école n'a pas eu de retour sur l'inscription, il y a eu un problème, a priori il est maintenant trop tard.  
CE2 et Cycle 3 : les trois classes se sont une nouvelle fois engagées dans le Rallye Mathématiques Transalpin cette année.
- Les CE1 et les CE2 iront voir le dessin animé « Dilili à Paris » ce vendredi 15 mars au cinéma de Sain Bel. Aucune participation n'a été demandée aux parents.
- Le 29/03/19, les élèves du cycle 3 se rendront à l'auditorium et au musée d'art contemporain de Lyon.  
Ils assisteront à un concert de musique contemporaine intitulé « Histoire d'orchestre ».
- Le 11/04/19, les élèves du cycle 2 auront le même programme.  
Le concert à l'auditorium est cependant différent, il s'intitule « Rythme et couleurs ».  
Les enseignants ont eu ½ journée de formation obligatoire à l'auditorium pour encadrer les élèves.
- Pour les CE2 et CP : la FRAPNA interviendra sur 3 séances à partir de fin mars sur les problématiques de zones sensibles.
- Les CE1, les CM1 et les CM2 ont déjà eu chacun 3 séances animées par la FRAPNA sur la gestion des déchets.
- Pour les CP (4 séances) - CE1 (3 séances) - CE2 (3 séances) : un intervenant en arts plastiques proposera un travail sur l'argile/le modelage/la création 3D sur le thème des émotions (CP), le corps (CE1), et le mouvement (CE2). Cette intervention est financée par la Mairie et l'APE.
- Le concert de la chorale aura lieu le vendredi 28 juin. Les GS ne participent pas contrairement aux autres années, les premières répétitions ayant commencé trop tard.

Les professeurs soulèvent un problème de responsabilité pour les repas : si l'école commande les repas, la chaîne du froid ne peut être rompue, et l'école est responsable des aliments consommés par les enfants.

Le pique-nique ne peut donc pas être mis dans le sac des enfants en début de journée, ou en tout cas limité aux aliments n'ayant pas à être conservés au froid.

Cela nécessite une coordination entre l'école et la cantine : il faut vérifier si Sogères ou la cantine peut fournir des glacières qui resteraient dans le bus, à condition que les enfants puissent s'y rendre pour manger.

Sans solution, le pique-nique serait à fournir par les parents. Cela est possible mais désorganise le temps de repas, les enfants sollicitant d'avantage d'aide dans ces cas-là.

#### Projets 2019-2020 :

- Le projet d'école transplantée est maintenu. Le centre PEP vu sur les châteaux de la Loire peut recevoir maximum 4 classes, ce qui correspondrait au nombre de classes prévu l'année prochaine suite à la fermeture potentielle.  
L'APE aura besoin de devis actualisés pour la fin de l'année.

M. Lagrange précise que le surplus des subventions de l'année passée permettra d'acheter des jeux pour les classes.

### **5- Point sur demande de travaux et fonctionnement matériel.**

#### **Liste des demandes de travaux *Ecole du Petit Prince* (copie de cette liste en mairie) :**

- Pose d'un store sur la classe des petits-moyens : demande déjà faite.
- Changement des lavabos et éviers qui fuient ou sont fêlés (ils ont plus de 30 ans) : la demande est effectuée depuis plusieurs années.
- Visiophone dans une classe pour la sécurité (Vigipirate).
- Fermetures à molette ou targette dans les classes et la salle de motricité (Vigipirate).
- Films opaques sur les vitres (Vigipirate).
- Talkie walkies (Vigipirate)
- Un néon est à changer.
- Les jeux de la cour sont à repeindre sur le sol.
- Le plancher du bureau (lames fines autocollantes) a tendance à bouger et certaines lames ressortent : risque d'entravement.
- Protection à ajouter sur les nouveaux radiateurs qui ont des angles très saillants et risquent de blesser les enfants.
- Bouton poussoir dans chaque classe pour déclencher l'alarme intrusion (Vigipirate).
- 2 radiateurs ont été changés il y a deux mois mais ne fonctionnent pas.
- Lors d'une réunion avec Mme GIDON, nous avons demandé 4 tapis de gym pour la maternelle lorsque la commande serait faite pour la salle de l'ancienne bibliothèque.

#### Travaux réalisés cette année :

- Le bloc cuvette des toilettes adultes a été remplacé ; plus de fuite d'eau !
- Des radiateurs ont été remplacés (mais 2 ne fonctionnent pas)

#### **Liste des demandes de travaux *Ecole des Sources* (une liste sera communiquée en mairie) :**

- Nouveaux tapis de gym pour la salle de l'ancienne bibliothèque
- Visiophone avec gâche électrique dans la classe du directeur (Vigipirate)
- Film opaque pour la classe et l'atelier côté Sud-Ouest (Vigipirate). L'atelier est important car c'est la salle de confinement en cas d'intrusion, ce qui est incohérent car les enfants sont visibles depuis l'extérieur
- M. Lagrange demande un audit sur la consommation électrique : il n'y a pas d'inconvénient direct pour l'école mais sans doute un surcoût pour la municipalité  
Question de M. Ligoit : de quelle nature sont les ampoules utilisées dans l'école ? La technologie LED semble plus intéressante. M. Fargier indique qu'il existe une polémique sur la nocivité des LED. M. Lagrange parle aussi d'une polémique sur la nocivité des néons.
- Demande pour des prises Ethernet : la demande est à revoir car le vidéoprojecteur interactif est dans la classe qui sera fermée l'année prochaine. La répartition des classes sera peut-être revue.

- Fermeture intérieure à molette ou à targette dans les classes : en attendant que les nouvelles portes arrivent (Vigipirate)
- Nouvelles portes
- Bouton poussoir dans chaque classe pour déclencher l'alarme intrusion (Vigipirate). Cela permettra aussi aux enfants de se déplacer sans bruit car l'alarme est assourdissante.
- Sol de la classe de Mme Barbier : le carrelage était abîmé, certains carreaux étaient soulevés. Les travaux ont commencé pour changer le carrelage mais ne sont pas terminés. Une partie du carrelage a été retirée cet automne mais non remplacée: cela pose des problèmes de sécurité (le sol n'est pas plan, ciment-colle à l'air libre, etc ...).

M. Lagrange rappelle que le directeur est seul responsable de la sécurité des enfants dans l'école sur le temps scolaire. Il demande donc à la mairie de tenir compte de ces demandes de travaux qui concernent principalement la sécurité des enfants, idem pour Mme Gimenez concernant l'école maternelle.

#### Travaux réalisés cette année :

- Les blocs cuvette de toutes les toilettes et un cumulus ont été remplacés.

Les deux écoles remercient la municipalité pour les travaux réalisés.

### **5- Point sur budget et investissement pédagogiques.**

Les écoles attendent de connaître les montants de subvention de la mairie.

M. Buisson annonce que les subventions seront votées en mairie le mardi 19/03/19.

La maternelle remercie la municipalité, ainsi que M. VILLAIN, D.G.S., d'avoir procédé rapidement au remplacement du personnel (Atsems ou Ménage) lorsqu'il y a eu besoin. Depuis la rentrée, Joe MARTINS est arrêtée et elle est remplacée pour le ménage, la cantine et un petit temps de sieste par Mme LAUBAL.

### **6- Questions :**

#### a. Projet de loi « l'école de la confiance »

Cette loi vient d'être votée en première instance par l'Assemblée Nationale, elle est actuellement étudiée par le Sénat. A ce jour, il est difficile de savoir ce qui sera réellement voté et décrété au Journal Officiel.

Néanmoins, M. Lagrange présente au Conseil quelques mesures telles qu'elles sont écrites dans le projet de texte de loi :

Celle-ci rend obligatoire la scolarisation à 3 ans, alors que entre 95 et 98% des enfants sont déjà scolarisés à cet âge.

Ceci obligera les enfants à être à l'école tous les jours, et toute la journée avec vérification de l'assiduité scolaire. Cela obligera aussi les municipalités à financer la scolarisation des enfants de 3 à 6 ans des écoles privées sous contrat. Ceci se fera sûrement sans aide financière supplémentaire et nécessitera une nouvelle répartition des crédits scolaires qui risque de se faire au détriment des écoles publiques.

A cela, il faut ajouter la possibilité à des associations, des mairies de créer des « établissements collectifs d'accueil », dénommés aussi « jardins d'enfants », durant les deux prochaines années scolaires (2019-2020 et 2020-2021) assurant l'obligation d'instruction (subventionnés aussi par les mairies ?), mais qui pourraient être sans enseignants. Ces établissements fonctionneraient parallèlement avec les écoles maternelles actuelles : les enseignants craignent qu'à terme certaines écoles maternelles ne ferment ou que du moins les effectifs ne baissent entraînant des suppressions de postes.

Il est aussi fait mention dans cette loi de la possibilité de créer des « Etablissements Publics de Savoirs Fondamentaux » qui regrouperaient, à la demande d'une municipalité ou d'une collectivité avec avis du recteur ou du préfet (à vérifier), le collège et les écoles de secteur (de la PS à la 3ème). Un (ou plusieurs) directeurs d'école deviendraient des adjoints aux principaux de collège, il n'y aurait donc plus de directeur dans les écoles. De plus des classes pourraient être déplacées dans les collèges. Ces écoles



seraient alors gérées par le Conseil d'Administration du collège avec tous les risques en terme de refus de subventions et de projets que cela implique.

Le remplacement des professeurs pourrait être assuré par des étudiants qui se trouvent en 3<sup>ème</sup> année de licence, sans pour autant préciser si ces étudiants seront sur une formation spécifique les engageant clairement dans ce métier.

Tous les enfants en situation de handicap devront être intégrés en classe à l'horizon 2022 ou dans un système d'inclusion dans l'école, ce qui est un but louable et honorable, mais les moyens mis en place restent insuffisants pour assurer à ces enfants une scolarité dans des conditions optimales et décentes.

Le CNESCO, organisme indépendant, sera remplacé par une nouvelle commission d'évaluation de l'école qui, sur 14 membres, en aura 10 nommés directement par le ministre.

Les recteurs, les directeurs des INSPE (anciennement ESPE / école de formation des professeurs) seront nommés par le ministre.

Le respect du « droit de réserve » des professeurs est renforcé et mis au niveau des hauts fonctionnaires (obligation de réserve à l'extérieur de l'école également).

L'équipe enseignante, à la lecture de toutes ces mesures, fait part de sa grande inquiétude sur cette loi qui dans sa forme actuelle ne correspond pas aux attendus et besoins des acteurs de terrain ni des enfants.

L'ensemble des professeurs des deux écoles sera donc en grève le 19 mars pour protester contre cette loi (la grève nationale prend aussi en compte d'autres sujets) et demander son abandon et une vraie discussion autour de l'école.

Les écoles seront donc fermées ce jour-là sauf si la municipalité organise un service d'accueil.

M. Buisson note et précise qu'il n'y aura sûrement pas de SMA ce jour-là vu le manque de personnel disponible : il informera les parents de la décision municipale.

---

### **Relevé de décisions**

*Si une décision est adoptée par vote, il est impératif de voir apparaître le nombre de votants (uniquement les membres de droit) et le résultat du vote avec le détail des voix pour, contre, abstentions et des nuls.*

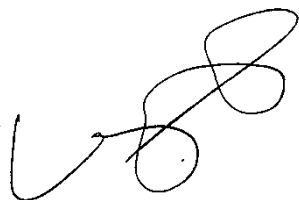
---

A Savigny, le 11 mars 2019

*Rédigé par le président de séance d'après les notes de la secrétaire de séance*

**Le Président de séance**

LAGRANGE Didier



**La Secrétaire de séance :**

GIMENEZ Isabelle

